

FRANÇAIS ET MONÉGASQUES : UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – Monaco

21 au 22 juin 2019

Les 21 juin et 22 juin 2019, une délégation de sénateurs membres du groupe interparlementaire d'amitié France-Monaco s'est rendue en Principauté de Monaco.

La délégation conduite par Mme Colette Giudicelli, Présidente du groupe d'amitié, était composée de M. Christophe-André Frassa, Président d'honneur et de Mmes Hélène Conway-Mouret, et Jacky Deromedi, Vice-présidentes.

Mme Martine Berthet, Mme Anne-Marie Bertrand, M. Jean-Pierre Grand, M. Antoine Lefèvre, Mmes Brigitte Lherbier, et Marie Mercier se sont joints à la délégation.

Les sénateurs ont été reçus par M. Stéphane Valeri, Président du Conseil National de la Principauté de Monaco.



Mme Colette Giudicelli, présidente du groupe d'amitié France-Monaco avec M. Stéphane Valéri, Président du Conseil National

Outre son Président, la délégation monégasque était composée de Mme Brigitte Boccone-Pages, Vice-présidente du Conseil National, M. José Badia, Président de la Commission des relations extérieures, M. Christophe Robino, Président de la

commission des intérêts sociaux et des affaires diverses, M. Franck Lobono, Président de la Commission du logement, M. Daniel Boeri, Président de la Commission de la culture et du patrimoine, M. Fabrice Notari, Président de la Commission pour le suivi de la négociation avec l'Union européenne, Mme Karen Aliprendi-de-Carvalho, Conseiller national, Mme Michèle Dittlot, Conseiller national, Mme Béatrice Fresko-Rolfo, Conseiller national et Mme Marine Grisoul, Conseiller national.

Au cours de plusieurs réunions de travail, les sénateurs ont évoqué avec leurs homologues différents sujets, dont de nombreux dossiers communs qui intéressent particulièrement les collectivités territoriales françaises intégrées dans un bassin de vie avec la Principauté de Monaco.



Il a tout d'abord été question du rôle du Conseil National dans les institutions monégasques. M. Stéphane Valeri a mis en exergue l'importance de la « culture du consensus » qui y règnent en affirmant que « l'esprit des institutions monégasques c'est la recherche du consensus » et a rappelé « le

nécessaire pas vers l'autre » pour reprendre une expression de S.A.S. Le Prince Albert II de Monaco, et qui caractérise les relations entre le Gouvernement et le Parlement. Si Monaco n'est pas un régime parlementaire au sens classique du terme, il n'en demeure pas moins que les vingt-quatre conseillers nationaux élus au suffrage universel direct, qui selon l'article 66 de la Constitution, sont co-législateurs avec le Prince, peuvent agir directement sur la législation et le budget.

I. A la recherche d'un accord d'association entre Monaco et l'Union européenne

La délégation sénatoriale s'est entretenue avec **M. Fabrice Notari, Président de la commission pour le suivi de la négociation avec l'Union européenne**.

Il a fait valoir que la perspective d'un **Accord d'association avec l'Union européenne** représente un « enjeu majeur car le traité aura un impact sur le modèle économique et social monégasque ».



Réunion de travail avec M. Fabrice Notari, Président de la commission pour le suivi de la négociation avec l'Union européenne

Les sénateurs ont pu constater qu'il n'y avait aucun empressement de la part des autorités monégasques vis-à-vis de cette négociation, car la Principauté tient à préserver certains impératifs tels que la priorité à l'emploi pour ses ressortissants, « une position logique puisque les Monégasques sont minoritaires chez eux », a rappelé M. Fabrice Notari.

En tout état de cause, le traité devra obligatoirement être approuvé par le Conseil National pour être ratifié, dans la mesure où il impliquera des changements législatifs.

II – La préservation de l'identité francophone monégasque

Les délégations ont ensuite évoqué la problématique du maintien en Principauté d'une population stable d'enfants du pays, composée de nombreux Français partageant avec les Monégasques la même identité et le même attachement à Monaco. Les « *enfants du pays* » désignent des Français nés à Monaco et qui ont toujours vécu et travaillé en Principauté.

M. Franck Lobono, Président de la commission du logement, a souligné que « *leur maintien en Principauté était une véritable préoccupation des autorités monégasques* ». S'ils bénéficient déjà d'une priorité d'accès à l'emploi, le problème majeur qu'ils rencontrent aujourd'hui est celui du logement. À ce titre, M. Franck Lobono a indiqué que « *le Conseil National vient d'adopter une proposition de loi protectrice au bénéfice des enfants du pays, en préservant le secteur protégé dans les nouvelles constructions d'immeubles* ».

M. Stéphane Valeri a fait observer qu'« *avec plus de cent-quarante nationalités présentes à Monaco, la préservation de la langue française, à laquelle nous sommes très attachés, relève de plus en plus du défi* ».

Les sénateurs ont pu mesurer la force des liens qui unissent les communautés françaises et monégasques à travers cette citation du Président du Conseil national : « *Je suis monégasque et je suis fier d'être francophone. Je suis monégasque et je suis fier d'aimer la France. Et cette amitié, c'est celle que je partage intimement avec tous ces enfants du pays, nés français et monégasques de cœur, car ils sont le plus fort symbole de l'amitié entre nos deux pays* ».

III – Les problématiques spécifiques des travailleurs français à Monaco

Autre sujet de préoccupation abordé par les délégations parlementaires : la **qualité de vie des travailleurs** à Monaco habitant la France, avec les enjeux qui en découlent (circulation, télétravail, transports en commun, logements pour les actifs dans les communes limitrophes, etc.).

M. Christophe Robino, Président de la commission des intérêts sociaux et des affaires diverses a fait un état des lieux de la situation qui concerne les 45 000 pendulaires (les travailleurs entrant et sortant chaque jour de la Principauté), dont plus de 40 000 Français. Selon lui, « *l'accent doit être mis sur les transports collectifs, le développement de liaisons alternatives (liaisons maritimes, télécabines), et la construction de parkings relais afin de désengorger les accès à la Principauté* ».

Alors que plus de 110 000 véhicules entrent et sortent de la Principauté chaque jour, Monaco a fait des investissements dans les transports (desserte ferroviaire et desserte de bus) une véritable priorité ces dernières années.

Le développement du télétravail depuis la France pour les salariés en contrat à Monaco est également envisagé comme une piste sérieuse. M. Christophe Robino a attiré l'attention des sénateurs sur l'enjeu que constituent les réseaux de transport entre la France et Monaco car selon lui « *il en va des conditions de vie des Français qui viennent travailler à Monaco* ».

Au cours de leur déplacement, les sénateurs ont également été reçus par **Mme Marine de Carné-Trécesson, ambassadeur de France à Monaco** avec laquelle ils ont échangé sur la situation des ressortissants français qui vivent ou travaillent en Principauté.

Comme l'a souligné Mme Colette Giudicelli, présidente du groupe d'amitié, « *la Principauté est aujourd'hui un gisement d'emplois vital pour les 40 000 ressortissants français directement concernés et leurs familles, en particulier pour le territoire des Alpes-Maritimes* ».

IV – Préserver l'environnement : une priorité

Enfin, les délégations ont abordé les questions environnementales (la gestion des déchets et la modernisation de l'usine de traitement de Monaco, la préservation de la Méditerranée), auxquelles le Prince Albert II est très attaché.

M. José Badia, Président de la commission des relations extérieures a indiqué que « *la Principauté est très engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique* » et que « *la mise en place d'une économie décarbonée est une ambition que porte le*

Prince Souverain de façon résolue ». Monaco a d'ailleurs mis en œuvre un « *Pacte national pour la transition énergétique* ».



Réunion de travail au Conseil National

M. Christophe-André Frassa a tenu à rappeler que Monaco, par la voix du Prince Souverain, avait pesé de tout son poids « *pour que la question des océans soit intégrée aux négociations mondiales sur le climat* ». D'autres sujets environnementaux intéressant directement les communes françaises limitrophes ont été évoqués, en particulier le renouvellement du centre de retraitement des déchets de Monaco et la pollution des eaux de la Méditerranée causée par les nombreux navires de croisière.

Mme Colette Giudicelli a conclu la journée au Conseil National en remerciant chaleureusement M. Stéphane Valeri et les conseillers nationaux « *qui nous ont fait l'honneur de nous recevoir et conforter ainsi l'excellence des liens qui unissent nos deux assemblées et la communauté de destin entre nos deux pays* ».

Pour sa part, M. Stéphane Valeri a conclu en citant S.A.S le Prince Rainier III de Monaco : « *Il n'est pas nécessaire d'être un grand pays pour avoir de grands rêves, ni d'être nombreux pour les réaliser* ».

La délégation du groupe d'amitié a enfin eu l'honneur d'être reçue par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco au Palais princier. En présence d'autres députés français et de M. Jean-Claude Guibal, député honoraire, Maire de Menton et Président de l'Association Historique des Sites Grimaldi de Monaco, les sénateurs ont été conviés à participer à la deuxième « Rencontre des Sites Historiques Grimaldi de Monaco » organisée par Monaco-Inter Expo, une rencontre des anciens « fiefs » de la famille Grimaldi situés dans des communes françaises.

À l'occasion de cette rencontre, le Prince Souverain a salué la délégation et le rôle clef joué par les sénateurs du groupe d'amitié dans « *le maintien de relations d'amitié entre les deux pays* ».

Ce déplacement et les nombreuses rencontres qui l'ont émaillé ont été l'occasion de conforter l'excellence des liens entre les deux pays, ainsi que les relations privilégiées de la Principauté avec de nombreuses collectivités territoriales françaises.

Composition de la délégation



Mme Colette GIUDICELLI

Président du groupe
Sénateur des Alpes-Maritimes
(Les Républicains)



Mme Hélène CONWAY-MOURET

Vice-présidente du groupe
Sénatrice représentant les Français
établis hors de France
(SOCR)



M. Christophe-André FRASSA

Président d'honneur
Sénateur représentant les Français établis hors
de France
(Les Républicains)



Mme Jacky DEROMEDI

Vice-présidente du groupe
Sénateur représentant les Français
établis hors de France
(Les Républicains)



Mme Marie MERCIER

Membre du groupe
Sénateur de la Saône-et-Loire
(Les Républicains)



Mme Martine BERTHET

Membre du groupe
Sénateur de la Savoie
(Les Républicains)



Mme Anne-Marie BERTRAND

Membre du groupe
Sénateur des Bouches-du-Rhône
(Les Républicains)



M. Jean-Pierre GRAND

Membre du groupe
Sénateur de l'Hérault
(Les Républicains)



M. Antoine LEFÈVRE

Membre du groupe
Sénateur de l'Aisne
(Les Républicains)



Mmes Brigitte LHERBIER

Membre du groupe
Sénateur du Nord
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_673.html